

Règlement Concours

Les Trophées de l'Accueil by CCI Bordeaux Gironde

Article 1 : Présentation du concours

Ce concours récompense les professionnels qui s'impliquent pour développer et maintenir **un accueil touristique d'excellence**. Il est organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde.

Article 2 : Les catégories

Quatre grandes catégories de professionnels sont invitées à concourir : les **commerçants, les hébergeurs, les restaurateurs et les gestionnaires d'activités de loisirs**. Les propriétés viticoles, ayant la possibilité de s'inscrire au concours annuel Best Of Wine Tourism également organisé par la CCI Bordeaux Gironde, ne peuvent concourir.

Les candidats doivent avoir une part significative de clientèle touristique.

Article 3 : Les candidatures

Les « Trophées de l'accueil » sont ouverts aux **professionnels de Gironde, ressortissants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde**. **Sont exclues de ce concours les propriétés viticoles et les associations.**

D'une manière générale, les Trophées de l'accueil distinguent des acteurs qui pratiquent un accueil de qualité et font des efforts pour faire vivre au visiteur une expérience positive qui lui font sentir qu'il est singulier et important.

Article 4 : Inscriptions et calendrier

Pour participer, il suffit de remplir le dossier de candidature mis en ligne sur le site internet www.tyfc.fr et de le renvoyer avant le 20 août 2019 à minuit.

Par ailleurs, des dossiers pourront être proposés par les différents Office de Tourisme partenaires.

L'inscription au concours est gratuite.

La CCI Bordeaux Gironde se réserve le droit de vérifier la conformité des dossiers au présent règlement. Si un dossier est jugé non conforme, il pourra être écarté.

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

1^{er} juillet : Lancement officiel du concours

Juillet -Août : Réception des dossiers de candidature

20 août : Date limite de dépôt de candidature

Juillet-août : Organisation des visites mystères et études des dossiers

Octobre : Réunion du jury et délibération pour nomination des lauréats

Jeudi 28 Novembre : Cérémonie de remise des prix

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé :

- Des Elus membres du groupe Tourisme de la CCI Bordeaux Gironde
- Des représentants des Offices de Tourisme de la Gironde partenaires de l'opération.
- D'un représentant de Gironde Tourisme

Article 6 : Sélection des lauréats

A partir de l'**acceptation par la CCI Bordeaux Gironde** du dossier de candidature rempli par le candidat, une visite mystère est programmée par les services de la CCI.

La **visite mystère est gratuite** pour le candidat. Elle sera effectuée au mois de septembre 2019.

Le rapport d'audit sera examiné par le jury qui sélectionnera les lauréats du concours 2019.

Les débats du jury sont tenus secrets et ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Article 7 : Remise des prix

Un trophée sera remis aux gagnants de chaque catégorie lors d'une soirée organisée **le jeudi 28 novembre 2019 dans les locaux de la CCI Bordeaux Gironde** en présence d'invités de marque et de la presse régionale.

Pour chaque catégorie, plusieurs lauréats seront récompensés.

Article 8 : Utilisation des droits et confidentialité

La CCI Bordeaux Gironde et ses partenaires s'engagent à respecter la stricte confidentialité des informations sur l'entreprise.

Ces informations ne seront portées à la connaissance des membres du jury et des partenaires de la CCI qu'à la seule fin de l'organisation du concours, de la sélection des lauréats et de la communication autour des prix.

Les lauréats seront autorisés à utiliser le label Trophées de l'Accueil sur leurs supports commerciaux ou promotionnels durant l'année 2020.

Article 9 : Responsabilités des organisateurs

Les organisateurs se réservent le droit exclusif et unilatéral de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils ne pourront être tenus responsables d'une éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit. Toutes les informations transmises par les candidats au jury seront traitées de manière strictement confidentielle. Tous les membres du jury sont tenus au respect de cette clause de confidentialité.

Dans le cadre du RGPD, les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la CCI Bordeaux Gironde font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires pour traiter votre inscription en tant que candidat, et sont enregistrées dans notre fichier. Les candidats acceptent que leurs données soient utilisées pour la réalisation des actions de communication prévues à l'article 8. Ces données personnelles sont conservées pendant trois ans. Elles ne sont pas communiquées à des tiers.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité et de profilage des données vous concernant. Pour les exercer, vous pouvez vous adresser à **la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde (CCIBG) – Délégué à la protection des données, 17 place de la Bourse, 33076 Bordeaux cedex, ou par email à dpo@bordeauxgironde.cci.fr**.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est consultable et téléchargeable sur le site internet www.tyfc.fr

Une copie écrite du présent règlement pourra être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : CCI Bordeaux Gironde, 17 place de la Bourse, 33076 Bordeaux cedex.